

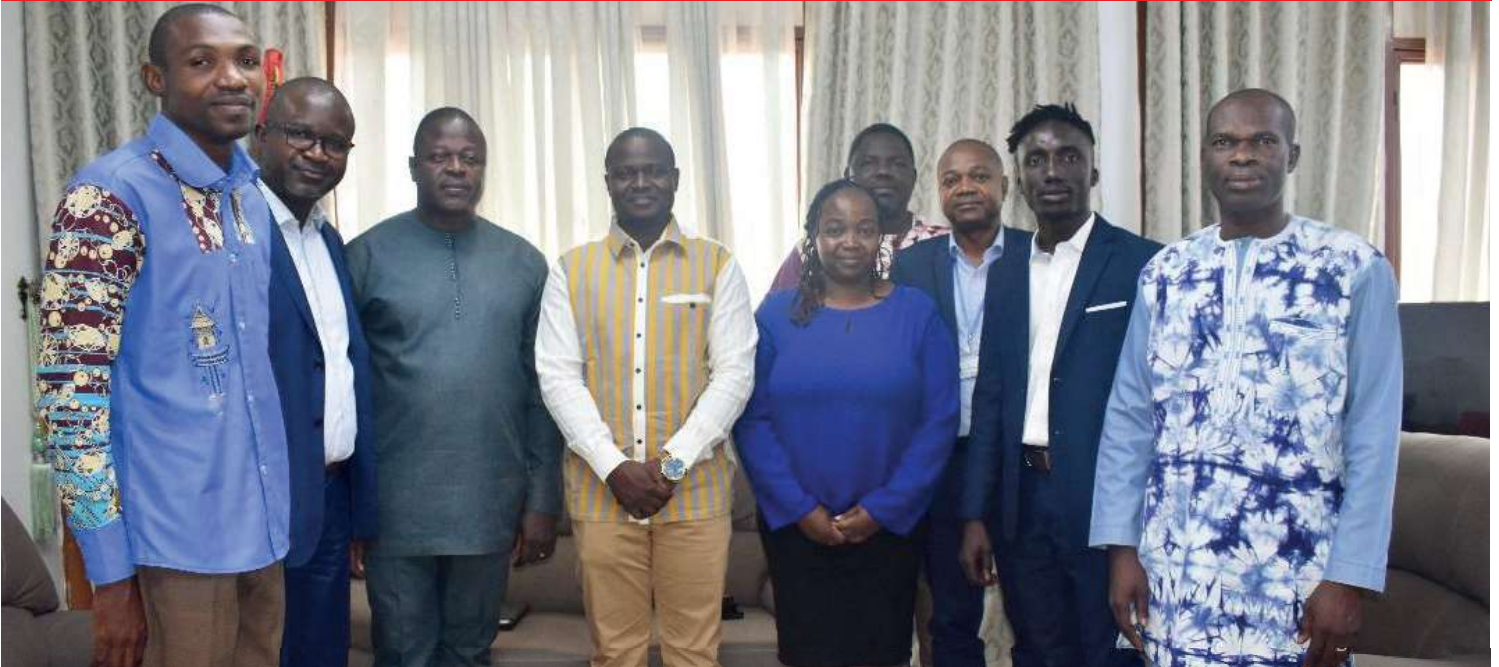
Le Régulateur de l'énergie



Numéro 009 / Décembre 2022

ISSN 2630 - 1229

Trimestriel d'information de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie du Burkina Faso



L'AECF en visite de travail au Burkina RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE L'ARSE, VISITE DE COURTOISIE AU MINISTRE EN CHARGE DE L'ÉNERGIE



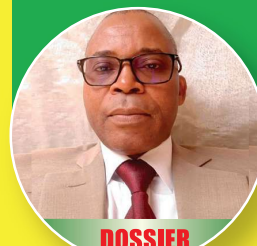
EDITORIAL

Nouveau Conseil de Régulation
Contribuer au développement
du secteur en protégeant vos droits



ENTRETIEN

Interview du Président
de l'ARREC



DOSSIER

Le contrôle technique du régulateur
L'assurance qualité du secteur de l'énergie



DOSSIER

Les enjeux du développement
des centrales solaires
photovoltaïques

Le **Régulateur** de l'énergie

10 BP. 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 25 33 20 19 / Site web : www.arse.bf / E-mail : infos@arse.bf

Directeur de publication
Jean-Baptiste KY

Directeur de la rédaction
Yaya SOURA

Rédaction
Lydie A. BABA MOUSSA/GYEBRE
Robert Wendllassida ZOUNGRANA
Ahmed Yachine OUEDRAOGO
Léonard SANON
Yaya SOURA

Collaborateurs
Alban KINI
Fulbert PARE







Maquette et Impression
Tél. : (+226) 25 36 87 77
PRINT EXPRESS

SOMMAIRE

Editorial.....	04
Actualités.....	05
Dossier.....	15
Entretien.....	20

Le **Régulateur de l'énergie**,
le journal au coeur
de vos centres d'intérêts

Nos missions

-  ***Veillez au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'énergie ;***
-  ***Préserver les intérêts des usagers du service public de l'énergie ;***
-  ***Protéger les droits des acteurs du secteur de l'énergie ;***
-  ***Proposer à l'Etat des tarifs applicables dans le secteur de l'énergie ;***
-  ***Régler les litiges dans le secteur de l'énergie entre les différents acteurs ;***
-  ***Veillez à l'équilibre financier du secteur de l'énergie dans sa globalité.***

Nouveau Conseil de Régulation

Contribuer au développement du secteur en protégeant vos droits



L'année 2022 a vu la mise en place d'une nouvelle équipe aux fonctions de l'instance délibérante de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE). Composée de trois (03) membres permanents, le nouveau Conseil de Régulation, que j'ai l'honneur de présider, a observé l'obligation de prestation de serment devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) Ouaga 1 le mercredi 12 octobre 2022.

Le présent mot m'offre l'occasion de rendre hommage à nos devanciers, Madame Mariam Gui NIKIEMA et toute son équipe, dont le travail a permis d'inscrire l'ARSE et la régulation dans l'encrage institutionnel et fonctionnel du secteur de l'énergie au Burkina Faso. A vous tous, acteurs étatiques et non étatique, opérateurs du secteur, Partenaires techniques et financiers, associations de consommateurs, je voudrais saluer votre action dans la mise en œuvre des missions du Conseil de Régulation sortant.

En ce qui nous concerne, nous nous appuyons sur ce socle pour poursuivre l'œuvre tout en y apportant notre touche pour le bon fonctionnement du secteur. En effet, point n'est besoin de démontrer qu'en dix ans, beaucoup a été fait tant au niveau organisationnel que fonctionnel permettant à l'ARSE d'assumer sa mission, du moins dans la mesure de ses possibilités. Cependant, de nombreux défis restent à relever, notamment en matière de construction de relations partenariales avec les acteurs, de prise en charge des droits des acteurs et des consommateurs, etc.

C'est pourquoi avec les autres membres du Conseil et l'ensemble du personnel, l'on travaillera à renforcer les acquis engrangés au cours de ces dernières années et à apporter les innovations qui s'imposent aux pratiques dans le but d'une amélioration des performances du secteur de l'énergie dont les enjeux pour le développement des activités socioéconomiques ne sont plus à démontrer. Pour ce faire, contribuer au développement du secteur en protégeant vos droits, telle est notre ambition pour l'ARSE au cours des prochaines années. Dans cette dynamique, je voudrais solliciter l'accompagnement des autorités de notre pays et de l'ensemble des acteurs publics et privés, des Partenaires techniques et financiers ainsi que des associations des consommateurs.

Jean-Baptiste KY

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon



**Concilier les intérêts des différents acteurs
pour la bonne gouvernance du service public de l'électricité**

Présidence du Conseil de Régulation de l'ARSE Jean-Baptiste KY installé dans ses fonctions



Signature du procès-verbal de passation de service par le Président du Conseil de Régulation entrant, Jean-Baptiste KY...

...et la Présidente par intérim du Conseil de Régulation sortante, Mariam Gui NIKIEMA

Le nouveau président du Conseil de régulation de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE), Jean-Baptiste KY, a été installé dans ses fonctions le mercredi 21 septembre 2022. La cérémonie de passation de service et d'installation qui a connu la présence des premiers responsables des structures centrales, rattachées et de missions de la Primature, du Ministère en charge de l'énergie et des associations de consommateurs a été présidée par le Secrétaire Général de la Primature, Monsieur Abdou-Salam GAMPENE.

Nommé par décret n°0744/PRES-TRANS du 08 septembre 2022 portant nomination du Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie, Monsieur Jean-Baptiste KY, a été officiellement installé. C'était le mercredi 21 septembre 2022. Ingénieur en énergie, il remplace la Présidente par intérim

Madame Mariam Gui NIKIEMA qui aura passé 12 ans 10 mois à la tête de l'instance de régulation du secteur de l'énergie.

A l'occasion, la Présidente par intérim de l'ARSE a exprimé ses sentiments de gratitude à l'endroit des plus hautes autorités du pays qui lui ont donné l'opportunité de servir à ce niveau de responsabilité dont le défi était de mettre en place cette structure pour le bon fonctionnement du sous-secteur de l'électricité.

Dans son premier discours de Président du Conseil de Régulation de l'ARSE, Monsieur Jean-Baptiste KY a adressé ses remerciements au Président de Transition, Président du Faso, de l'avoir choisi pour occuper cette fonction importante. Il a noté que « je voudrais m'incliner devant le travail titanesque abattu par Madame la Présidente avec le concours de toute son équipe...



La cérémonie de passation de charges entre les deux personnalités a été suivie de l'installation du nouveau Président dans ses fonctions. Elle a été présidée par le Secrétaire Général de la Primature, Monsieur Abdou-Salam GAMPENE.

et vous rassurer que nous nous appuierons sur ce socle pour poursuivre l'œuvre et apporter notre touche pour le bien du secteur ». Le Président KY a dit prendre l'engagement de relever le défi d'une autorité de régulation en phase avec le nouveau contexte marqué par la libéralisation du secteur et l'entrée des opérateurs privés dans la production. Et pour cela, « nous aurons besoin de l'accompagnement des autorités de notre pays et de l'ensemble des acteurs publics du secteur, des acteurs du privé et des consommateurs », a-t-il souligné.

De son côté, le Secrétaire général de la Primature a félicité la Présidente par intérim pour les résultats obtenus durant son mandat à la tête de l'ARSE. Au regard du travail accompli permettant la mise en place de la structure, et tout en lui souhaitant une bonne retraite, le Secrétaire Général a dit savoir compter sur la Présidente NIKIEMA chaque fois que cela sera nécessaire. Au Président Jean-Baptiste KY, le Secrétaire Général de la Primature a fait remarquer que s'il n'y a pas de doute pour ses compétences professionnelles et humaines, le principal défi pour lui est celui du management afin d'amener les ressources humaines dont il hérite à travailler en équipe et en synergie dans la conduite des missions de la structure. Il a enfin rassuré le nouveau Président du soutien des autorités dans

la conduite de sa mission.

La cérémonie de passation de service et d'installation du nouveau Président du Conseil de Régulation de l'ARSE a connu la présence des premiers responsables des structures centrales, rattachées et de missions de la Primature, du Ministère en charge de l'énergie et des associations de consommateurs.

A l'occasion, la Présidente par intérim de l'ARSE a exprimé ses sentiments de gratitude à l'endroit des plus hautes autorités du pays qui lui ont donné l'opportunité de servir à ce niveau de responsabilité dont le défi était de mettre en place cette structure pour le bon fonctionnement du sous-secteur de l'électricité.

Dans son premier discours de Président du



Le Président Jean-Baptiste KY recevant les félicitations du Secrétaire Général de la Primature, Abdou-Salam GAMPENE



Pour les résultats obtenus durant son mandat à la tête de l'ARSE, la Présidente par intérim, Mariam Gui NIKIEMA, a eu droit à une standing ovation

Conseil de Régulation de l'ARSE, Monsieur Jean-Baptiste KY a adressé ses remerciements au Président de Transition, Président du Faso, de l'avoir choisi pour occuper cette fonction importante. Il a noté que « je voudrais m'incliner devant le travail titanesque abattu par Madame la Présidente avec le concours de toute son équipe et vous rassurer que nous nous appuyons sur ce socle pour poursuivre l'œuvre et apporter notre touche pour le bien du secteur ». Le Président KY a dit prendre l'engagement de relever le défi d'une autorité de régulation en phase avec le nouveau contexte marqué par la libéralisation du secteur et l'entrée des opérateurs privés dans la production. Et pour cela, « nous aurons besoin de l'accompagnement des autorités de notre pays et de l'ensemble des acteurs publics du secteur, des acteurs du privé et des consommateurs », a-t-il souligné.

De son côté, le Secrétaire général de la Primature a félicité la Présidente par intérim pour les résultats obtenus durant son mandat à la tête de l'ARSE. Au regard du travail accompli permettant la mise en place de la structure, et tout en lui souhaitant une bonne retraite, le Secrétaire Général a dit savoir compter sur la Présidente NIKIEMA chaque fois que cela sera nécessaire. Au Président Jean-Baptiste KY, le Secrétaire Général de la Primature a fait remarquer que s'il n'y a pas de doute pour ses compétences professionnelles et humaines, le principal défi pour lui est celui du management afin d'amener les ressources humaines dont il hérite à travailler

en équipe et en synergie dans la conduite des missions de la structure. Il a enfin rassuré le nouveau Président du soutien des autorités dans la conduite de sa mission.

La cérémonie de passation de service et d'installation du nouveau Président du Conseil de Régulation de l'ARSE a connu la présence des premiers responsables des structures centrales, rattachées et de missions de la Primature, du Ministère en charge de l'énergie et des associations de consommateurs.

Précédemment Directeur Général de l'Electricité Conventionnelle et des Hydrocarbures au Ministère en charge de l'énergie, Monsieur Jean-Baptiste KY a occupé, entre autres, les fonctions de Directeur Général des énergies conventionnelles, de Conseiller technique du Ministre de l'énergie, des mines et des carrières, de Chef du service maintenance des réseaux et travaux à la SONABEL, de Chef de la division contrôle travaux à la SONABEL. Il est titulaire d'un Master en Génie électrique, énergétique et énergies renouvelables de l'institut ZIE, d'une Maîtrise en science de gestion de l'Université Ouaga II, d'une Maîtrise en économie option analyse et politique économique de l'université Norbert ZONGO. Il est également Doctorant en Physique appliquée option énergétique à l'Université Norbert ZONGO (Laboratoire de Recherche en Energétique et Météorologie de l'Espace (LAREME).

Fulbert PARE

Autorité de régulation du secteur de l'énergie

Les membres du Conseil de régulation et le Secrétaire Général prêtent serment



La cérémonie de prestation de serment constitue le couronnement du processus de mise en place du nouveau Conseil de régulation et d'opérationnalisation du poste de Secrétaire général

La salle d'audience du Tribunal de grande instance (TGI) Ouaga 1 a accueilli le mercredi 12 octobre 2022, la cérémonie de prestation de serment des membres du Conseil de régulation et du Secrétaire Général de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE). Cette cérémonie obéit aux dispositions législatives et réglementaires régissant le fonctionnement de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie.



Des cadres de l'ARSE ont assisté à la cérémonie de prestation de serment

En effet, en vertu de l'article 12 du décret n°2020-PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID du 16 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ARSE, les membres du Conseil de régulation prêtent serment avant leur entrée en fonction. Conformément à l'article 27 du décret ci-dessus cité, le Secrétaire Général est également tenu aux mêmes exigences de par ses missions de contrôle.

C'est ainsi que Jean-Baptiste KY, Président du Conseil, Léonard SANON, membre juriste et Sidbewende Ahmed Yachine OUEDRAOGO, membre économiste ont juré solennellement de « bien et fidèlement remplir leur fonction de membre du Conseil de régulation de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie en toute neutralité et impartialité, de façon intègre et loyale et de garder le secret des délibérations ». Pour sa part, Saferiba Issa FAYAMA, Secrétaire Général de l'ARSE, a juré de « bien remplir ses fonctions en toute neutralité et impartialité, de façon intègre et loyale et de garder le secret sur toute information ou tout fait à caractère confidentiel dont il aurait connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ».

Après leurs installations dans leurs fonctions respectives en septembre 2022, la cérémonie de prestation de serment à laquelle ils viennent de sacrifier constitue le couronnement du processus de mise en place du nouveau Conseil de régulation et d'opérationnalisation du poste de Secrétaire Général en application de la n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie et de ses textes d'application.

Alban KINI

Plan stratégique 2023-2027 de l'ARSE

Une réunion de cadrage avec les acteurs

L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) a organisé, le jeudi 15 décembre 2022 à Ouagadougou, une réunion de cadrage de l'étude sur l'élaboration du Plan stratégique 2023-2027 de la structure.



Le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste Ky, a présidé la rencontre

En vue d'élaborer son plan stratégique pour les cinq prochaines années, l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) veut impliquer les différents acteurs. Dans cette dynamique, elle a organisé un atelier de cadrage, le jeudi 15 décembre 2022 à Ouagadougou. La rencontre a réuni des représentants de différentes structures étatiques et non étatiques.

Dans son discours d'ouverture de la réunion, le président de l'ARSE, Jean-Baptiste Ky, a rappelé qu'en 2019, l'ARSE inscrivait dans son programme prioritaire l'étude sur l'élaboration d'un plan stratégique afin de se doter d'un instrument de travail lui permettant de se projeter sur le long terme, tout en favorisant une cohérence et la synergie d'action nécessaire à l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

Selon M. Ky, « au regard de l'importance de cette étude, la Banque mondiale, à travers le Programme d'appui au secteur de l'électricité (PASEL), a bien voulu accompagner la structure par la mise à disposition des ressources nécessaires à son financement ». A l'entendre, c'est au terme des procédures de la commande publique que le Cabinet Prospective Afrique a été retenu pour conduire la prestation.

Aux dires de Jean-Baptiste Ky, à sa création en 2007, le champ d'action de l'ARSE couvrait le sous-secteur de l'électricité. « Puis, en 2017, le gouvernement a procédé à l'adoption d'une nouvelle loi, la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie », a-t-il rappelé. Et de préciser que cette loi comporte d'importantes innovations dont les

principales portent sur l'élargissement du champ de compétence de l'ARSE, qui va désormais au-delà du sous-secteur de l'électricité pour embrasser le secteur de l'énergie ; le pouvoir de proposition de tarifs applicables dans le secteur de l'énergie.

A ces innovations, s'ajoutent le renforcement de l'autorité de l'ARSE par la pénalisation d'actes de défiance à son égard (défaut de communication d'informations ou de données sollicitées dans le délai que l'ARSE impartit ; refus d'exécuter les réquisitions de l'ARSE) ; le pouvoir de proposition des règles ou standards de qualité du service ainsi que le pouvoir de détermination des sanctions applicables et des indemnités éventuelles dues en cas de non-respect de ces règles ou standards.



Photo de famille à la fin de cette rencontre qui a réuni des représentants de différentes structures étatiques et non étatiques

Pour Monsieur KY, « l'ARSE a besoin de garde-fous lui permettant de jouer pleinement son rôle pour garantir un bon fonctionnement du secteur et c'est tout le sens de la présente étude ». A cet égard, la rencontre de cadrage de l'étude vise à imprégner les acteurs du contenu de la mission, partager la méthodologie de travail du consultant et recueillir leurs avis et suggestions.

Au terme des échanges, le président de l'ARSE s'est dit satisfait par la qualité des contributions des participants à travers leurs questions mais aussi à travers les propositions et suggestions visant à accompagner l'exécution de l'étude.

Alban KINI

Energies renouvelables au Burkina

Des acteurs du secteur privé échangent avec l'AECF

L'Autorité de régulation du secteur l'énergie (ARSE) a organisé, le vendredi 25 novembre 2022 à Ouagadougou, une rencontre d'échanges entre les responsables de l'African Enterprise Challenge Fund (AECF) et les acteurs du secteur privé dans le domaine des énergies renouvelables.



Le Président de l'ARSE Jean-Baptiste KY (au milieu) avec à sa droite la Responsable Politiques et Plaidoyer de l'AECF, Mary Wangui GITHINJI, Chef de délégation

Dans son discours d'ouverture de la rencontre, le président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY a rappelé que l'Autorité est chargée d'assurer la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'énergie. Il a précisé qu'à ce titre, la structure a pour principales missions, de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires, de préserver les intérêts des usagers du service public de l'énergie, et protéger les droits des acteurs du secteur de l'énergie. Selon M. KY, l'ARSE a aussi pour missions de proposer à l'Etat des tarifs applicables dans le secteur de l'énergie, de régler les litiges dans le secteur de l'énergie entre les différents acteurs et de veiller à l'équilibre financier du secteur de l'énergie dans sa globalité.

« La mise en œuvre de ces missions qui concoure au bon fonctionnement du service public de l'énergie et au bien-être des populations implique qu'à l'instar des autres régulateurs de la sous-région, l'ARSE soit porteuse d'actions et d'initiatives en phase avec les attentes des acteurs et des consommateurs », a souligné

le président Jean-Baptiste KY dans son discours d'ouverture de la rencontre. Et de mentionner que c'est dans cette dynamique qu'en sa qualité d'arbitre du secteur énergétique garant de l'application des textes législatifs et réglementaires, l'ARSE a obtenu de African Enterprise Challenge Fund (AECF) un soutien technique aux acteurs privés œuvrant dans les énergies renouvelables dans le cadre la mise en œuvre de son Programme REACT SSA.



Le Directeur Général de l'ANEREE, Issouf ZOUNGRANA (au milieu en blanc), dont la participation aux échanges a été saluée par l'ARSE et l'AECF



Une vue des Participants

Il ressort que ledit programme est financé par l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI) et fournit du financement, de l'assistance technique, de la facilitation des investissements et de l'appui aux politiques et à la réglementation aux entreprises innovantes dans le domaine des énergies renouvelables.

De l'avis du président de l'ARSE, cette démarche de soutien a abouti à la signature d'un Protocole d'Entente le 30 mai 2022 entre le régulateur burkinabé du secteur de l'énergie et l'AECF. « La présente rencontre, Mesdames et Messieurs est d'une importance capitale car, ayant pour but de vous présenter le contenu de l'accompagnement contenu dans le protocole d'entente », a-t-il fait remarquer.

Jean-Baptiste KY a adressé au responsable de l'AECF, ses sincères remerciements et sa profonde gratitude pour « cet important appui qui ouvre une nouvelle ère, faite d'espoirs et d'espérance pour le secteur des énergies

renouvelables au Burkina Faso et pour ses acteurs ici présents ».

Le patron de l'ARSE a eu un mot à l'endroit des acteurs, responsables d'entreprises et de structures intervenant dans ce secteur. Il leur a indiqué qu'ils ont, à travers la rencontre, une occasion de booster ce secteur et d'améliorer ainsi ses performances globales en matière d'accès au service public de l'électricité, tout en faisant prospérer vos activités.

A noter que la délégation de l'AECF est arrivée le mercredi 23 novembre 2022 pour une visite de travail de deux jours au Burkina Faso. Dès le lendemain, jeudi 24 novembre, la délégation a eu une rencontre avec le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY et a rendu une visite de courtoisie au Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Simon-Pierre BOUSSIM.

Fulbert PARE

**Le Régulateur de l'énergie, diffuser
l'information sur l'ARSE et le secteur de l'Energie**

L'AECF en visite de travail au Burkina

Une rencontre avec le Président de l'ARSE, une visite de courtoisie au Ministre en charge de l'énergie

Une délégation de l'AECF, (the African Enterprise Challenge Fund), est arrivée le mercredi 23 novembre 2022 pour une visite de travail de deux jours (les 24 et 25 novembre 2022) au Burkina Faso. La délégation a eu une rencontre avec le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY et rendu une visite de courtoisie au Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Simon-Pierre BOUSSIM ce 24 novembre 2022.



Le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY, (4ème à partir de la gauche avec à sa droite Madame Mary Wangui GITHINJI, Chef de délégation

En rappel, le 30 mai 2022, l'AECF et l'ARSE ont signé un protocole d'entente visant à apporter un soutien aux acteurs privés œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables. A l'entame de la mise en œuvre de ce protocole d'entente, la délégation de l'AECF est venue s'entretenir avec l'ARSE et échanger avec les futurs bénéficiaires de cet appui que sont les acteurs du secteur privé dans le domaine des énergies renouvelables.

Ce jeudi 24 novembre 2022 marquant le début de sa visite de travail, la délégation de l'AECF conduite par Madame Mary Wangui GITHINJI, Responsable Politiques et Plaidoyer, s'est entretenue avec le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY. Entouré de ses collaborateurs dont Léonard SANON, Juriste et Membre permanent du Conseil de Régulation de l'ARSE et point focal de l'AECF, le Président KY et ses hôtes ont passé en revue les composantes du protocole d'entente et examiné les prochaines phases de sa mise en œuvre. Ils ont également échangé sur le contenu de la rencontre d'échanges et de partages prévue le vendredi 25 novembre 2022 avec les acteurs concernés par l'appui de l'AECF. A la fin de la rencontre, Madame Mary Wangui GITHINJI a exprimé sa satisfaction au Président KY pour la qualité de leurs échanges.



Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières Simon-Pierre BOUSSIM (4ème à partir de la gauche) s'est félicité de cette initiative et a remercié l'AECF pour cet accompagnement

La délégation conduite par le Président KY a été également reçue en milieu de journée par le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières dans le cadre d'une visite de courtoisie. Au Ministre Simon-Pierre BOUSSIM, la délégation a présenté l'objet de leur séjour au Burkina. Le Ministre s'est félicité de cette initiative et a remercié l'AECF pour cet accompagnement qui permettra aux populations de bénéficier, à terme, d'une énergie pérenne et à moindre coût.

Alban KINI

Construction du MRE :**Le 7^{ème} Forum régional de régulation de l'électricité exhorte les Etats à la mise en œuvre de la directive**

« Sans la mise en œuvre des dispositions de la directive, il serait difficile de réaliser le Marché régional de l'électricité ». Cette phrase de Monsieur Aly Mar N'diaye, Commissaire et membre du Conseil de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC) traduit une préoccupation plusieurs fois répétée par différents intervenants à la faveur des travaux du 7^{ème} forum régional pour la régulation de l'électricité de la CEDEAO tenu les 9 et 10 novembre à Banjul en Gambie.



Le Président Adama Barrow (au milieu) avec les membres de la délégation en visite

Au commencement était la directive de la CEDEAO

Les 09 et 10 novembre 2022 a eu lieu à Banjul, en Gambie, le 7^{ème} forum régional pour la régulation de l'électricité de la CEDEAO. Organisé par l'ARREC et ses partenaires, ce forum est une occasion pour les acteurs du secteur de l'électricité des quinze pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de faire le point de la mise en œuvre de la directive adoptée en 2013 par la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement en vue de la construction d'un marché régional d'électricité (MRE). Le thème général des travaux est formulé comme suit : « Interdépendance pour une sécurité énergétique dans la région de la CEDEAO ».

Pour explorer les contours de ce thème, plusieurs présentations ont été faites. Celles-ci ont permis

de rappeler qu'au sortir de la crise énergétique de la fin de la décennie 1990 et du début du millénaire, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ont adopté en 2013 la directive sur l'organisation et le fonctionnement du marché régional. Ceci, après avoir adopté dix (10) ans plus



Le Président de l'ARREC, M. Laurent Tossou (à gauche) avec le ministre gambien du Pétrole et de l'Énergie, M. Abdoulie Jobe

tôt le protocole de la CEDEAO sur l'énergie. Cette directive vise principalement la création du MRE. Ceci, en vue de permettre aux Etats membres de la communauté de faire face aux différents défis financiers, techniques et de se doter d'infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité de façon durable et à un prix compétitif aux populations et aux industries en vue de leur développement

« Une étude commanditée par la CEDEAO sur les difficultés du secteur a fait ressortir plusieurs insuffisances liées à la capacité de production, au déséquilibre entre l'offre et la demande caractérisé par un délestage chronique », a conté Monsieur KI Apollinaire, Secrétaire Général du WAAP avant d'indiquer qu'« or il s'est avéré que le potentiel existe. D'où la décision de changer de paradigme et de développer les potentiels existant au niveau régional. »

Un bilan en deçà des attentes ?

Se félicitant des efforts consentis par les Etats membres de la CEDEAO à ce jour, Monsieur KI a indiqué que « nous avons réussi à accroître le niveau de production et les capacités de transport ». Ainsi, précise-t-il, « on est passé de 20,3 GW en 2016 à 24 GW en 2021 en ce qui concerne les capacités installées et de 13,5 GW de puissance disponible à 14,8 GW au cours de la même période ». Il a cependant relevé que le grand défi actuellement, c'est l'accès à l'électricité, car déplore-t-il, la couverture régionale est encore faible et avoisine à peine 50% des besoins.

Faisant pour leur part le bilan de la mise en œuvre de la directive de la CEDEAO, Messieurs Aly Mar N'Diaye et Yawovi NEGBEGBLE de l'ARREC ont relevé que les Etats n'ont pas vraiment mis en œuvre leurs obligations, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un marché domestique ; la promotion de l'accès des tiers au MRE ; l'établissement d'un organe de régulation chargé de la surveillance du marché et de la

fixation de tarif ; ou encore l'implémentation d'un organe de régulation indépendant.

En effet, s'il est constant d'observer que treize (13) des quinze (15) pays de l'espace communautaire se sont dotés d'un organe de régulation plus ou moins indépendant, les orateurs ont fait observer que seuls trois (03) pays ont confié au régulateur la mission de surveillance du marché national et de fixation des tarifs de vente de l'électricité. Concernant les autres obligations relatives à la construction d'un véritable marché national d'électricité, de promotion de l'accès des tiers au réseau du marché régional, il est revenu que seuls le Ghana et le Nigéria sont à jour. Concernant la fixation des tarifs, il est avéré que généralement, les pouvoirs publics n'ont confié aux régulateurs que le charge de donner des avis qui parfois ne sont pas contraignants. Ce qui explique que des sociétés d'électricité en viennent à délivrer leurs services à des tarifs en deçà des coûts engagés et ceci, avec ou sans subvention dans certaines régions.

Pour l'ensemble des intervenants, la construction du marché régional de l'électricité est une opportunité que les Etats doivent saisir pour éviter d'entreprendre des investissements qui finalement plombent leur développement. Aussi, ont-ils encouragé les Etats à œuvrer pour la mise en œuvre de la directive.

Notons que le marché régional de l'électricité a été lancé en juin 2018 à Cotonou au Bénin. Il est subdivisé en trois phases. Au regard des travaux en cours actuellement dans les différents pays et de l'état de mise en œuvre des différentes mesures y afférentes, l'ARREC espère parvenir au lancement de la deuxième phase dudit marché dans le courant de l'année 2023.

Marc D. KOUAKANI-ASSI

Membre du Réseau des spécialistes en communication de l'ARREC

**Le Régulateur de l'énergie, diffuser
l'information sur l'ARSE et le secteur de l'Energie**

Le contrôle technique du régulateur L'assurance qualité du secteur de l'énergie

L'une des missions phares de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) du Burkina Faso est le contrôle technique des opérateurs du secteur de l'énergie. Cette activité est réalisée au sein de l'ARSE par la Direction des services techniques et de la régulation (DSTR).



Ce contrôle poursuit plusieurs objectifs. Le premier objectif est de s'assurer de la qualité de la tension, de la fréquence et de la continuité du service public de l'électricité fourni aux consommateurs. Le second objectif porte sur la vérification de la bonne maintenance des ouvrages et installations du réseau (groupes électrogènes, systèmes solaires, lignes de distribution, lignes de transport, transformateurs, ...). Le troisième objectif, quant à lui, porte sur le suivi de la réalisation des projets du secteur dans le respect des normes techniques prescrites et des délais requis. Enfin, le dernier objectif du contrôle concerne la vérification de l'application des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en collaboration avec les autorités publiques compétentes.

Le champ d'action du contrôle technique du régulateur s'étale sur tous les opérateurs, qu'ils soient du public ou du privé, exerçant des activités de production, de transport et de distribution de l'électricité sur toute l'étendue du territoire national. A titre d'illustration, le tableau ci-dessous (encadré) résume les contrôles réalisés au cours des deux (2) dernières années. Dupointdevueopérationnel,lecontrôletechnique

se déroule de manière soit programmée, soit inopinée. Lorsqu'il est programmé, le contrôle se déroule sur les ouvrages de l'unité choisie avec un programme préétabli en commun accord avec le responsable de l'unité à contrôler. Les visites sont le plus souvent précédées de réunions sur sites avec les exploitants des ouvrages en vue d'expliquer l'objectif de ces contrôles mais aussi de recueillir les consignes d'hygiène et de sécurité de l'exploitant avant l'amorçage du contrôle.

Lorsqu'il est inopiné, le contrôle se fait sur la base d'un programme conçu par l'ARSE en fonction des objectifs poursuivis.

En tout état de cause, pendant l'opération de contrôle, l'équipe de l'ARSE, toujours en équipements de protection individuelle (EPI), relève les paramètres techniques de fonctionnement et les caractéristiques des ouvrages, effectue des mesures électriques, collecte les plans (si besoin en est), constate de visu les malfaçons et incidents environnementaux. Pour ce faire, l'ARSE dispose d'équipements de mesure et de contrôle à la pointe de la technologie mais peut aussi faire appel à de l'expertise externes pour certaines analyses complexes de vérification.

A la fin de chaque visite, un rapport est établi et adressé au président de l'ARSE avec les recommandations à adresser à l'exploitant pour une amélioration et ou une correction de l'ensemble ou une partie d'un ouvrage défaillant repéré.

Ces contrôles ont contribué à régler certains problèmes rencontrés en exploitation. Ainsi, dans les unités telles le projet Kossodo extension 50 MW thermique, les recommandations de l'ARSE faites à la SONABEL et à la société TECMON POWER, chargée des travaux de construction de la centrale, ont contribué au raccourcissement des délais de mise en service des nouveaux groupes. Au niveau de la COOPEL

de Bama, les recommandations ont permis de résoudre les problèmes de surcharge de certains transfos par des permutations inter-départs. L'ARSE a accompagné également cette COOPEL à travers leur consultant et l'ABER dans le diagnostic du réseau en vue de l'installation d'une centrale solaire devant contribuer à optimiser l'exploitation et accroître la rentabilité.

A la lumière de ce qui précède, l'on peut affirmer que le contrôle technique du régulateur est un pilier essentiel de la qualité du service public de l'électricité au Burkina, une des missions phares de l'ARSE. Aussi, et en vue de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de son équipe de contrôle pour faire face à la mutation du

secteur suite à la pénétration de l'énergie solaire et l'entrée au marché régional de l'électricité de la CEDEAO, l'ARSE va acquérir bientôt un logiciel de simulation des centrales solaires, des réseaux de distribution, de transport et de dispatching (comportement du réseau en cas de perturbations). Ce logiciel permettra à l'équipe de contrôle de challenger les données récoltées lors des contrôles avec les valeurs normatives de consigne.

Patiguïdson Arnaud OUEDRAOGO

Ingénieur en Energie
Directeur des Services Techniques
et de la Régulation/ ARSE

ENCADRE : Liste des Unités SONABEL et privés (IPPs) contrôlées en 2021 et 2022

UNITE	TYPE	OPERATEUR
Patte d'Oie	Dispatching	SONABEL
Patte d'Oie	Département maintenance lignes et postes	SONABEL
Ouaga-Pâ	Ligne 225 kV	SONABEL
Zagtouli	Centrale solaire	SONABEL
Kossodo	Centrale thermique	SONABEL
Kossodo	Projet extension 50 MW thermique	SONABEL
Komsilga	Centrale thermique	SONABEL
Ouaga 1	Centrale thermique	SONABEL
Ouaga 2	Centrale thermique	SONABEL
Bobo 2	Centrale thermique	SONABEL
Nagréongo	Projet centrale solaire	GREEN YELLOW/SPES
Pâ	Projet centrale solaire	URBAN SOLAR/PPS
Kodeni	Projet centrale solaire	AFRICA REN
Kodeni	Poste 225/33 kV	SONABEL
Kodeni	Dispatching régional	SONABEL
Kodeni	Service maintenance lignes et postes	SONABEL
Bagré	Centrale hydroélectrique	SONABEL
Zano	Poste 132/33 kV	SONABEL
Gnangdin	Electrification rurale	Coopérative d'électricité (COOPEL)
Bama	Electrification rurale	Coopérative d'électricité (COOPEL)
Gounghin	Centrale thermique	AGGREKO
Cissin	Equipe TST distribution	SONABEL

Les enjeux du développement des centrales solaires photovoltaïques

L'offre énergétique au Burkina Faso est caractérisée par un déficit de production qui, pour être comblé, nécessite des engagements financiers conséquents, non supportables uniquement par le gouvernement. Il faut donc faire intervenir le privé. Pour cette raison, la majorité des projets en matière d'énergie sont de plus en plus tournés vers la construction de centrales solaires photovoltaïques. La question des enjeux du développement des IPP dans le domaine des Energies Renouvelables au Burkina Faso constitue le mobile de la présente réflexion dans un contexte où le cadre de la réforme du secteur de l'énergie a favorisé l'ouverture du segment de la production à la concurrence.



Trois principales sources énergétiques sont exploitées au Burkina Faso. Il s'agit de la source thermique diesel (depuis 1954), de l'hydroélectricité (depuis 1989) et du solaire photovoltaïque (depuis 2017). La source thermique diesel est l'option la plus utilisée dans la chaîne de production énergétique de la Société Nationale Burkinabè d'Electricité avec 686,25 gigawatts/heure en 2021 contre 127,49 pour l'hydroélectricité et 58,27 pour le solaire, sur la même période.

Or, la seule ressource disponible au Burkina Faso à laquelle on peut avoir accès sans trop de difficultés pour répondre à la demande et dont les coûts commencent à être accessibles, est l'énergie solaire photovoltaïque.

Ainsi, les installations de production d'énergie électrique sont réalisées et exploitées par toute personne physique ou morale de droit privé

ou public. Elles sont soumises bien entendu à l'obtention préalable d'une déclaration, autorisation ou d'une licence de production.

Selon la Banque Mondiale, l'Afrique subsaharienne compte 126 IPP, répartis dans 18 pays, globalement, qui représentent une capacité électrique installée de 11 gigawatts et 25,6 milliards d'investissements.

L'analyse de l'offre électrique photovoltaïque au Burkina Faso montre qu'avec les projections, la production des centrales solaires photovoltaïques pourrait atteindre 379 GWh d'ici 2030 soit 8,1% du total des offres (en 2022 elle est de 2,25%).

En 2020, des licences ont été octroyées à six IPP pour des projets de production électrique photovoltaïque. Ces projets concernent la centrale solaire de 38 MWc dans la commune de Bobo-Dioulasso avec le partenaire AfricaRen Invest et sa société de projet Koden Solar SAS ; la centrale solaire de 36 MWc dans la commune de Komsilga avec le partenaire Compagnie Financière NAANGE et sa société de projet Kalzi Solar SAS ; la centrale solaire de 30 MWc dans la commune de Pa avec le partenaire UrbaSolar et sa société de projet Tilé Energie ; la centrale solaire de 30 MWc dans la commune de Nagréongo avec le partenaire Green Yellow et sa société de projet Ouagadougou Solaire ; la centrale solaire de 24 MWc dans la commune de Tenkodogo avec le partenaire Qair International et sa société de projet Qair Burkina Faso SAS ; la centrale solaire de 18 MWc dans la commune de Dédougou avec le partenaire Qair International et sa société de projet Dédougou Solaire.

Ces différents projets permettront d'améliorer

les services de production et ainsi un équilibre entre l'offre et la demande électrique.

Le développement des IPP centrales solaires photovoltaïques présentent des enjeux à la fois économiques, tarifaires, techniques, mais pas que : l'implication du régulateur est également une nécessité.

En effet, dans le modèle PIE, le prix du kWh reflète le coût de production plus le profit attendu par ses investisseurs. Quand on sait que la durée minimal d'un contrat IPP est de 15 ans et durant la période du contrat, le risque pays et le coût de la technologie peuvent significativement évoluer, on est en droit de s'interroger sur l'évolution des projets de constructions des centrales solaire photovoltaïques en cours ou en perspective dans notre pays.

Parlant de coût, par exemple entre 2010 et 2019, la capacité installée de l'énergie photovoltaïque (au sol et en toiture) est passée de 40 GW à 580 GW, rappelle The International Renewable Energy Agency (IRENA), soit une multiplication par un facteur 14. Parallèlement, les prix des modules ont diminué de 90 % et les coûts annexes (Balance of System, BOS), même si moins rapidement, ont également diminué. Ces phénomènes expliquent la chute du coût total de l'énergie photovoltaïque de 82 % durant cette décennie. En France par exemple, entre 2013 et 2019, le coût des modules sur le marché a baissé de 69 %, précise toujours l'IRENA.

De plus, le coût moyen pondéré au niveau national de l'électricité produite par des installations photovoltaïques à grande échelle a baissé de 77 % en France, et de 85 % en Inde, 82 % en Chine, Italie et République de Corée ; de 81 % en Espagne, de 78 % en Australie, de 73 % en Allemagne et 66 % aux États-Unis. Les marchés émergents du photovoltaïque ont également connu une baisse rapide, tel qu'au Vietnam, où le solaire photovoltaïque a baissé de 55 % depuis 2016.

Parlant de tarif, le coût actualisé de l'énergie photovoltaïque (LCOE) à grande échelle atteint

désormais 0,068 \$/kWh, alors qu'il s'élevait à 0,378 \$/kWh en 2010. Entre 2018 et 2019, le LCOE a baissé de 13,1 %, souligne également l'IRENA.

Au Sénégal par exemple, la centrale biocombustible du groupe GTI à Dakar au Cap des biches, contrat signé au début des années 2000 prévoit un prix de vente 200 F CFA le kWh alors que le prix moyen dans la région est aujourd'hui estimé à environ 80 F CFA. Notons que dans le même pays, en 2018, L'industriel français Engie et l'investisseur Meridiam ont remporté deux projets d'énergie solaire photovoltaïque qui affichent un tarif de production de 27 F CFA le kWh, l'un des prix les plus bas d'Afrique subsaharienne.

Au Burkina Faso, le tarif moyen d'achat pour la construction de six (06) centrales solaires photovoltaïques en IPP est de 48 F CFA le kWh.

S'il est évident que les contrats IPP permettent une amélioration de l'offre globale du parc de production de la SONABEL, une réduction de l'énergie non fournie, une réduction du coût de production de l'énergie, etc, il convient cependant de remarquer dans les caractéristiques des projets IPP en cours dans notre pays, la faible implication du régulateur qui est pourtant un acteur central dans la relation contractuelle entre les acteurs.

Le régulateur doit généralement approuver tout contrat d'achat d'électricité avant que l'Acheteur puisse conclure le contrat. L'organisme de régulation est chargé de fixer ou d'approuver les tarifs et de veiller à ce que les normes du secteur soient respectées sur l'ensemble du marché. La régulation implique souvent un équilibre délicat entre, d'une part, protéger les intérêts des consommateurs et, d'autre part, faire en sorte que les producteurs indépendants d'électricité soient raisonnablement incités à développer des projets électriques dans le pays.

La participation de l'ARSE dans la mise en place de procédures spécifiques pour l'organisation et l'attribution des marchés dans le cas de contrats

d'achat par appel d'offre, ou l'obtention d'un tarif compétitif dans le cas de contrats d'achat par négociation direct est donc une nécessité pour le milieu.

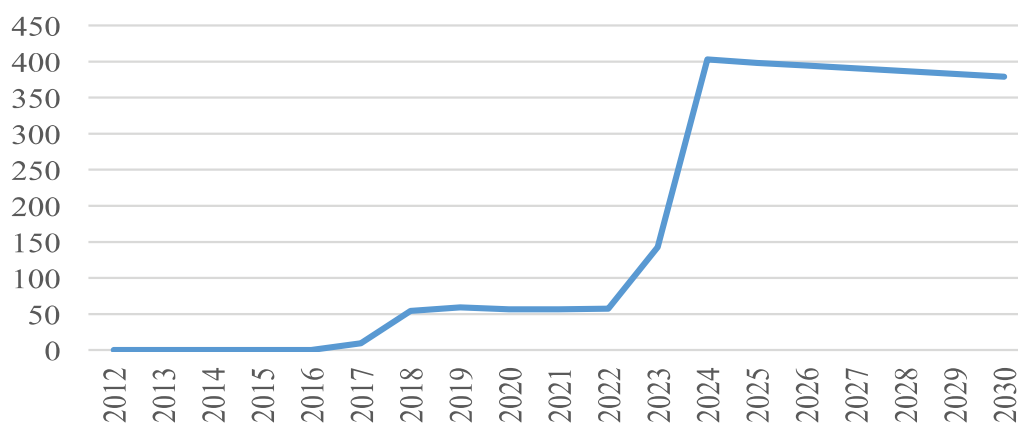
Les IPP demeurent une voie nécessaire pour suivre le rythme et assurer le niveau d'investissement que requiert le développement du secteur électrique. Toutefois, les opérateurs africains en général et burkinabè en particulier ont leur rôle à jouer dans la mise en œuvre des

projets (actions, contrats d'O&M, combustible, etc.) ; le cadre réglementaire et législatif devant, en parallèle, réserver une place aux privés nationaux et accorder un rôle central au régulateur.

**Dayang-Né-Wendé Théophile
Herbert Isaac KABRE**

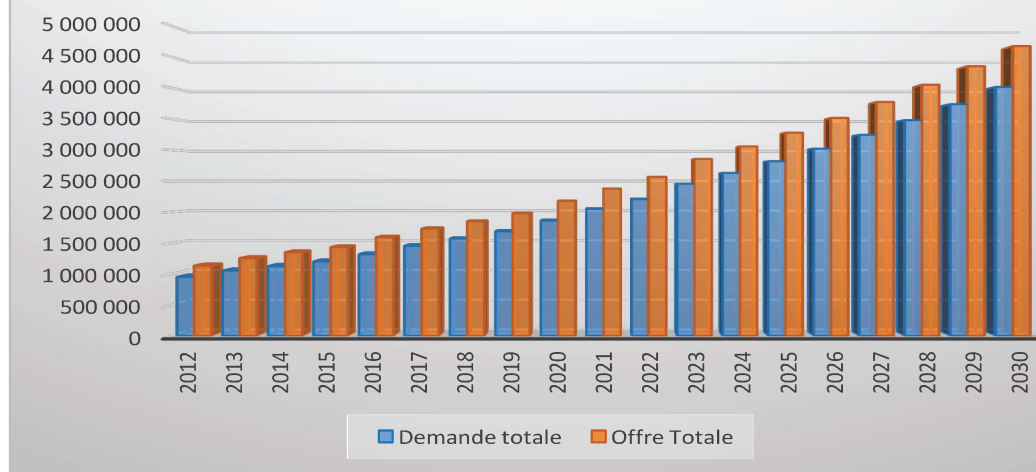
Ingénieur-Statisticien-Gestionnaire,
Directeur des Services Economie
et Tarification/ ARSE

EVOLUTION OFFRE PHOTOVOLTAIQUE EN GWh



Source : offre-demande SONABEL 2022

Projection offre-Demande en MWh



Interview du Président de l'ARREC

Ingénieur de profession, M. Kocou Laurent Rodrigue Tossou a pris fonction en juillet 2022, à la fin du mandat du deuxième Président. A la faveur de sa visite aux autorités ivoiriennes, il a bien voulu nous accorder cette interview. Le sens de sa visite de courtoisie au directeur général de l'ANARE-CI, les défis de son mandat, la communication dans sa gouvernance, tels sont les sujets que le Président Tossou a bien voulu aborder au cours de cet entretien.



Laurent TOSSOU : « Faire de l'ARREC, une institution qui rassure »

Bonjour Monsieur le président, que retenir de votre visite de courtoisie au Directeur général de l'ANARE-CI ?

Je voudrais d'abord remercier le directeur général de l'ANARE-CI pour avoir accepté de recevoir la délégation de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) que je conduis. Nos discussions ont tourné autour des questions du secteur de l'électricité notamment les questions de régulation.

Vous savez qu'en 2018, la première phase du marché de l'énergie de la CEDEAO a été lancée. L'objectif était d'accompagner les sociétés d'électricité qui sont membres du système d'échange d'énergie électrique ouest africain (SEEEOA) à aller vers la standardisation des marchés d'électricité qui était à l'époque, totalement bilatéral. Aujourd'hui comme nous évoluons vers la deuxième phase du marché, il était important pour l'ARREC de faire le point de la collaboration au niveau des régulateurs nationaux des secteurs de l'électricité. La Côte D'Ivoire représente un maillon important du

marché régional de l'électricité, notamment à travers la ligne d'interconnexion Côte d'Ivoire-Sierra-Leone-Libéria-Guinée (CSLG).

Nous sommes venus échanger donc avec le Directeur général de l'ANARE-CI sur les préoccupations liées à la mise en place d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable au développement du marché. Nous pouvons retenir que les relations entre l'ARREC et l'ANARE-CI sont très bonnes, les préoccupations discutées sont partagées. Il s'agit, notamment, des questions de l'indépendance juridique et financière des autorités nationales de régulation ; de l'harmonisation de questions et règles du marché régional de l'électricité au niveau des pays par rapport aux décisions qui sont prises au niveau de l'ARREC mais surtout, et cela est important, l'appui des sociétés nationales à la mise en œuvre des règles régionales.

J'ai pu noter qu'au niveau du directeur général de l'ANARE-CI, il y a un engagement particulier. Il est bon de préciser que le directeur général de l'ANARE-CI, Amidou Traoré, a été longtemps acteur de la mise en place du West African Power Pool (WAPP), et donc détient l'expérience nécessaire dans le secteur de l'électricité de la CEDEAO. C'est justement cette expérience que je viens partager avec lui. Il a été d'un soutien très important.

Je note également qu'il s'engage avec l'ARREC à drainer, en tant que modèle, les autres autorités de régulation de la CEDEAO en accompagnant l'ARREC pour que toutes les autorités de la CEDEAO puissent être dans la même dynamique, respecter les mêmes règles de fonctionnement et d'accompagnement du marché mais aussi soutenir le secteur de l'électricité de la CEDEAO à aller de l'avant. Le second message, c'est le remercier de vive voix pour l'ensemble des diligences et à travers lui, les autorités ivoiriennes, en l'occurrence le ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie.

ENTRETIEN

Monsieur le Président, un trimestre après votre prise des commandes de l'institution régionale, pourrait-on savoir sous quels auspices placez-vous votre mandat ? Quels sont les défis identifiés ?

Nous sommes préoccupés par la question du marché régional de l'électricité. Il y a un travail qui a été fait par l'ARREC depuis sa création en 2008 par les Chefs d'Etats et de Gouvernements qui ont manifesté la ferme volonté que l'électricité soit accessible à la population, à tous les peuples. Nous sommes à un taux assez appréciable aujourd'hui mais demeure insuffisant vis-à-vis des autres pôles énergétiques dans le monde. Nous avons donc le devoir de travailler sans relâche pour respecter cet engagement des Chefs d'Etats et de gouvernements parce qu'à partir du travail que l'ARREC va effectuer, ça va donner une position confortable aux investisseurs.

L'ARREC a pour mission de réguler les échanges transfrontaliers de l'électricité dans l'espace de la CEDEAO, à partir des règles qui sont élaborées. Si les règles sont bonnes et restent confortables, elles vont attirer les investissements publics et privés. C'est cette mission que nous devons poursuivre. Mes prédécesseurs ont démarré l'activité, nous allons poursuivre le processus avec pour mission de conférer au régulateur régional, un caractère rassurant, le présenter en tant qu'institution qui rassure toutes les parties notamment les États, le secteur privé, parce que sans investissement, il n'y a pas de développement.

A notre échelle, l'objectif est de nous assurer que l'ARREC donne confiance aux Etats, aux acteurs qui sont les consommateurs, donne confiance au secteur privé et aux investisseurs. Et c'est cette tâche qui est vraiment la principale que nous devons conduire.

Monsieur le Président, quelle place accordez-vous à la communication dans votre gouvernance, étant entendu qu'un comité de communication mis en place par l'ARREC est à pied d'œuvre pour aider à améliorer sa notoriété ?

Je voudrais vous donner rendez-vous au forum de Banjul, en Gambie où l'ARREC se prépare à organiser le septième forum de la régulation (NDLR : le forum a eu lieu du 7 au 10 novembre 2022). Il est question de mettre un accent particulier sur la communication à l'effet de permettre à tous les acteurs des ministères, de la régulation, des opérateurs du système électrique public et privé, de disposer de l'ensemble des informations relatives au cadre juridique harmonisé.

Une fois approprié, il s'agira de le diffuser, favoriser son appropriation à l'effet de permettre à tous ceux qui sont parties de pleinement jouer leur rôle. Ce n'est pas évident que les autorités de régulation communiquent parce qu'elles jouent un rôle d'arbitrage mais nous allons démontrer que l'objectif est de partager ce que nous faisons de bien mais aussi de soulever les problématiques non encore élucidées. Le Comité de communication mis en place par l'ARREC va jouer un rôle fondamental pendant le forum parce qu'il y a une activité dédiée spécifiquement à la communication dans le secteur.

Interview réalisée par

M. Sasson Camille AHUI

Chargé de Communication Consommateurs /
ANARE-CI

Membre du Réseau des Communicateurs de
l'ARREC et de RegulaE.Fr



**Concilier les intérêts des différents
acteurs pour la bonne gouvernance
du service public de l'électricité**

COMMUNIQUÉ

PRIMARURE

SECRETARIAT GENERAL

AUTORITE DE REGULATION
DU SECTEUR DE L'ENERGIE



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

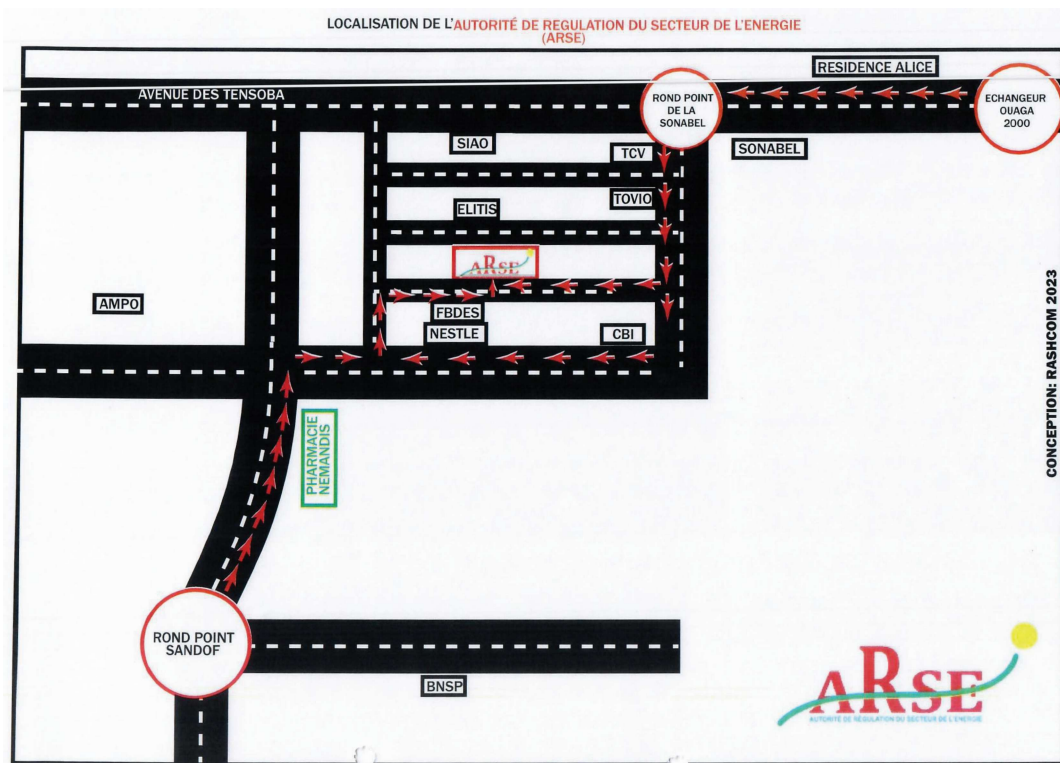
Communiqué sur le déménagement de l'ARSE

Le Président de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a l'honneur d'informer les usagers que les services de l'ARSE ont déménagé dans le nouveau siège de la structure sis à la Zone d'Activités Diverses (ZAD).

Le Président de l'ARSE s'excuse par avance pour les désagréments que ce déménagement pourrait causer aux usagers de ses services.

La Direction de la communication
et de la documentation de l'ARSE

Localisation du nouveau site de l'ARSE.





ARSE
AUTORITÉ DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Investir dans le secteur de l'énergie au Burkina Faso

**C'est contribuer au
développement des activités
socio-économiques
des populations.**





Autorité de Regulation du Secteur de l'Energie

10 BP 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 25 33 20 19

Site web : www.arse.bf / E-mail : infos@arse.bf

Conception et Impression :
PRINT EXPRESS Tél. : (+226) 25 36 87 77